



La Gazette de Condillac

BULLETIN MUNICIPAL



JUIN 2024

Bonjour et toutes et à tous,

Cette fois encore, je commencerai par une pensée aux Condillacois qui nous ont quitté.

Fin février, c'était Mme CACHARD Renée et mi-mars ce fût le tour de BLANES Rémi. Tous deux nous sont partis discrètement, laissant leurs familles dans la douleur, nous leur présentons toute notre sympathie et notre soutien.

Les travaux de voirie déjà évoqués lors de la dernière gazette devraient commencer début juillet. Les voies concernées sont le chemin de Morinet où les travaux de renforcement du réseau électrique sont terminés, le chemin de Béraud avec le soutènement juste à coté du ravin de Béraud, ce qui nécessitera la fermeture de la voie sur cette partie, le chemin de Givaude à l'intersection avec le RD107 et l'impasse Costelonne. Tout ceci représente de gros travaux pour notre commune et une dépense importante mais qu'une subvention du département pour le chemin de Béraud rend supportable. Je tiens à remercier Mme et M. Vierne qui nous autorisent à empiéter sur leur propriété pour les travaux à Béraud.

Plusieurs condillacois se plaignant d'une mauvaise réception GSM, j'ai déposé un dossier auprès de la préfecture pour qu'une étude soit réalisée sur la possibilité d'installer une antenne de téléphonie mobile au sud-est de la commune pour palier à cela. Ce projet entre dans le cadre du contrat New Deal mis en place par le gouvernement qui permet une prise en charge intégrale des coûts d'installation. Après une première étude validée, notre dossier sera présenté en octobre avec, s'il est retenu, un arrêté ministériel pour la fin de l'année et une mise en service entre 1 et 2 ans. Pour rappel, nous sommes situés dans le périmètre du Plan Particulier d'Intervention du CNPE de Cruas et le système d'appel automatique FR-Alert doit pouvoir être réceptionné sur toute la commune.

Des troncs d'arbre ont de nouveau été déposés pour entraver le passage sur le chemin de l'Antenne, alors que cette voie est communale n'en déplaise à certains. Un Procès-verbal a été dressé et transmis au procureur. Quel intérêt, quel plaisir à, sans cesse, s'attaquer aux biens de la commune, donc aux vôtres et à chaque fois ce sont vos impôts qui sont utilisés pour remédier à cela au détriment d'autres actions plus utiles pour vous. Il semblerait aussi que « les dénonciateurs anonymes » se soient remis au travail pour attaquer vos élus, sans succès comme toujours... encore du temps et de l'argent perdu.

Pour terminer sur une note plus légère, ce mois de juillet sera festif à Condillac avec la journée conviviale de l'ACCA le samedi 13 juillet et le Festival Off le jeudi 18 juillet. Anciens ou nouveaux condillacois, venez nombreux à ces manifestations.

Jacky GOUTIN

MAIRIE

L'équipe municipale,
et
Mme Séverine Brachet
Secrétaire de mairie
vous accueillent les :
mercredis de 14h à 16h30
vendredis de 9h à 11h30.

Contact

04 75 90 07 00

Maire:

Jacky GOUTIN 06 89 29 98 27

Adjointe :

Christine DECRAENE 07 68 34 78 70

Adjoint:

Roberto MARANGONI 06 47 83 14 45

mairie.condillac@orange.fr
<https://www.mairie-condillac.fr/>

Conseillers municipaux:

Sandrine HEBERT	06 76 21 83 87
Marie-josé LACHAUD	06 80 36 66 92
Odile MARANGONI	06 89 73 20 77
Loic BUREL	06 31 33 34 48
Raymond BUREL	06 70 18 14 94
Garry FAYOLLE	07 88 00 59 86
Olivier LOUBET	06 75 64 54 57
Florent SOULIER	06 71 97 33 80

Le Conseil Municipal se réunit régulièrement.
Les dates sont communiquées et affichées en Mairie.
Les conseils Municipaux sont publics, vous êtes donc les bienvenus.

INFORMATIONS

ARRETONS DE BRULER

La combustion à l'air libre de végétaux est une activité fortement émettrice de polluants atmosphériques, en particulier de particules fines. Elle contribue ainsi à la dégradation de la qualité de l'air et a des conséquences sanitaires potentiellement graves sur nos citoyens.

Avec l'accroissement et l'intensification des étés caniculaires, le brûlage à l'air libre des végétaux constitue également un facteur aggravant de risques incendies en particulier dans les territoires exposés à ce risque.

Les méthodes alternatives de traitement des déchets verts sont le compostage, le broyage, le paillage voire le dépôt en déchetterie. Les résidus d'entretien sont des ressources plutôt que des déchets !



La pollution de l'air extérieur et intérieur présente de nombreux **effets néfastes sur la santé** : la pollution de l'air est classée comme cancérogène de type 1 (avéré) pour l'homme par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). 40 000 décès sont attribuables chaque année aux particules fines ! (Source communication ADEME)



QUELS EFFETS SUR LA SANTÉ ?

La pollution atmosphérique cause **40.000 décès prématurés** en France par an (60 000 pour le tabac) soit **huit mois d'espérance de vie en moins** par habitant.



De **nombreuses pathologies** sont liées à une qualité de l'air dégradée : asthme, allergies, diabète de type II, maladies cardiovasculaires, cancer du poumon.

On suspecte également la qualité de l'air dégradée comme responsable de cancers du sein et maladies neuro-dégénératives



DEPOTS SAUVAGES

Notre commune fait face chaque année à des dépôts sauvages en tous genres et en tous sites. Un dépôt sauvage est un dépôt d'ordures ponctuel ou régulier de quelque nature que ce soit en un lieu où il ne devrait pas être.

L'article R. 633-6 du Code pénal indique que « Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 3e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit.



En fonction des déchets les sanctions peuvent être d'une amende à une peine d'emprisonnement... **ATTENTION** car chaque semaine, nous récupérons des déchets à côté des bacs poubelles dédiés !!!!! Il est possible que nous ne soyons plus vraiment tolérants !

FRELON ASIATIQUE

QUE FAIRE en présence d'un nid ?

OÙ les rechercher ?

À faible hauteur (long des avant-toits, cabanes, haies, parpaings, ...), protégés des aléas climatiques !

À QUOI ressemble un nid primaire ?

Sphère suspendue avec une petite ouverture vers le bas

Petite taille, 5 à 10 cm de diamètre, qui va progressivement atteindre 20 cm



QUE FAIRE en présence d'un nid ?

Signaler sur www.frelonsasiatiques.fr | Centralise les déclarations d'Auvergne Rhône-Alpes, | Pour les faire détruire et rendre la lutte efficace en limitant ainsi les nids "secondaires" (nid délocalisé vers un lieu plus adapté à la croissance de la colonie) sur la période estivale qui sont bien plus dangereux et plus difficiles à détecter, souvent cachés dans la frondaison des arbres ...

Qui contacter quand vous trouvez un nid : GDS 26 : www.frelonsasiatiques.fr / tel 04 75 78 48 30.

Pour les particuliers qui s'adressent au GDS 26, la destruction du nid est totalement prise en charge par la collectivité (75€ pris par la commune, 25€ par le département et le reste par l'Agglomération de Montélimar)

Le **Frelon asiatique** à pattes jaunes est implanté sur l'ensemble de la France hexagonale ; il est classé espèce exotique envahissante. En France, les pertes annuelles pour la filière apicole dues à ce frelon sont évaluées à 11.9 millions d'euros.

Vigilance quant aux méthodes de lutte mises en œuvre :

La destruction des nids doit être réalisée par un désinsectiseur référencé au niveau du Comité de Pilotage départemental, qui intervient selon les modalités prévues et en respectant les engagements de la charte de bonnes pratiques signée chaque année avec les structures définies par le Comité de pilotage départemental (GDS26).

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE



Protection des ruchers : diminuer la pression de prédation des frelons asiatiques à pattes jaunes sur les colonies d'abeilles, qui provoque des pertes importantes pour les apiculteurs et a un impact sur les productions végétales. • Protection des populations : améliorer la sécurité du public, des apiculteurs et de certaines professions impactées. • Protection de la biodiversité, le frelon asiatique à pattes jaunes étant une espèce exotique envahissante.

Piégeages autorisés d'août à fin novembre :

Appâts

-1/3 sirop fruit rouge + 1/3 bière + 1/3 vin rouge ou blanc

-2l d'eau + 1kg de sucre + 30g de levure de boulanger : fermentation 3 jours + ½ l de vin rouge

Tout autre appât est formellement interdit.

Piégeage sélectif à sélection physique : japonais, coréen à ailes ou nasse à grilles Néoppi jaunes directement sur les ruches.

INFORMATIONS

LE FESTIVAL OFF A CONDILLAC LE 18 JUILLET

Cette année, dans le cadre du festival off de Montélimar Agglo, le GEORGIE BROWN QUARTET, mêlant jazz, blues et musique latine, va vous faire voyager dans leur univers d'une grande sensibilité.

Mené par une jeune auteure-compositrice franco-britannique, ses textes parlent de ses expériences de vie et surtout de l'avenir qu'elle se trace du haut de ses 21 ans.

Née en Angleterre, mais installée avec sa famille en France depuis plus de 10 ans, elle a baigné dans un contexte musical familial formateur.

Venez nombreux pour les applaudir et profiter gratuitement d'une soirée détente dans notre commune.



LES OFF'S **DU 4/07 AU 27/07**

LES CONCERTS OFFERTS À LA POPULATION

JEU. 04/07 - SAUZET	VEN. 19/07 - PUYGIRON
VEN. 05/07 - LES TOURRETTES	SAM. 20/07 - CLÉON D'ANDRAN
SAM. 06/07 - PORTES EN VALDAINE	LUN. 22/07 - CHÂTEAUNEUF DU RHÔNE
VEN. 12/07 - ANCÔNE	MAR. 23/07 - LA-BÂTIE-ROLLAND
MAR. 16/07 - SAINT GERVAIS SUR ROUBION	JEU. 25/07 - CHAROLS
MER. 17/07 - BONLIEU SUR ROUBION	SAM. 27/07 - MONTÉLIMAR
JEU. 18/07 - CONDILLAC	

WWW.MONTELMAR-AGGLO-FESTIVAL.COM

L'ASSOCIATION « **QUE CHOISIR** » nous informe de la création et mise en place de l'outil : **Respectemesdatas.fr**

Il permet aux abonnés au fixe et au mobile d'écrire à leur opérateur afin de s'opposer au transfert de leur numéro à des annuaires publics et à leur partenaires. L'objectif est de juguler la prospection commerciale particulièrement intrusive de nos lignes téléphoniques.

Ce dispositif souligne bien le ras le bol des Français contre le harcèlement marketing dont ils font l'objet. Des avancées législatives sont obtenues pour proscrire cette pratique. Il permet d'utiliser la réglementation de protection des données personnelles (RGDP) pour exiger la suppression du transfert de leur coordonnées téléphoniques à l'annuaire public et à leurs partenaires. Utilisez donc ce fichier pour purger les fichiers de prospection.



HYDRO-ECONOMIE

EN JUILLET POUR NOTRE SECTEUR : LE DISPOSITIF HYDRO ECONOME

L'objectif de cette distribution gratuite de dispositifs hydro-économiques, initiée par le Département de la Drôme, est d'inciter les particuliers à participer à un effort collectif de diminution des consommations d'eau pour préserver nos ressources.

Ces dispositifs permettent aux particuliers qui s'en équipent de diminuer leur consommation en eau, sans changer leurs pratiques, ni perdre en confort. L'installation de ce type d'équipement n'empêche pas en parallèle de modifier ses pratiques et d'intégrer à son quotidien des gestes simples d'économie d'eau pour réaliser des économies supplémentaires.

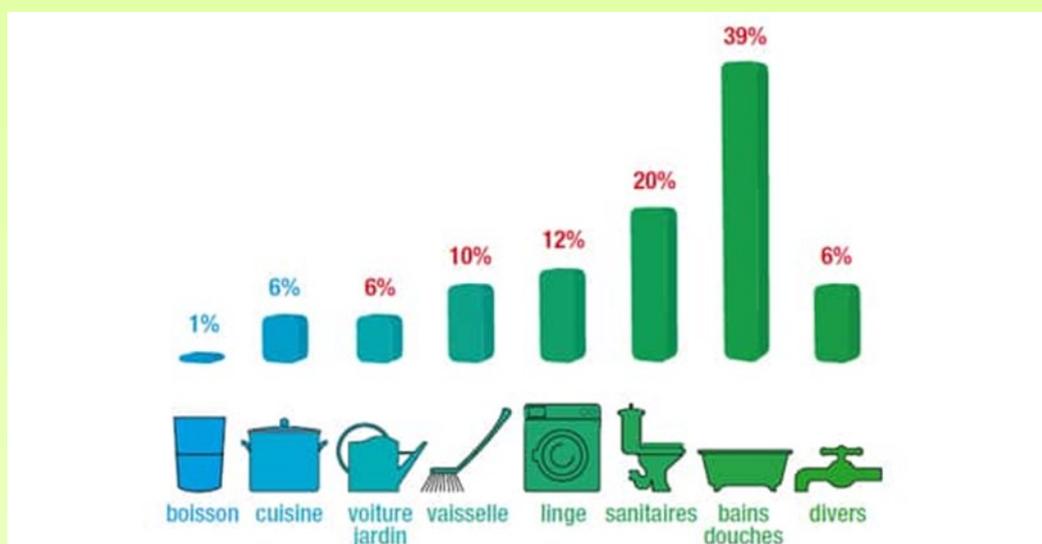
Cette opération prend la forme d'une distribution gratuite de dispositifs hydro-économiques via une commande en ligne ou par bon de commande papier à retirer en mairie et livraison du matériel commandé directement en boîte aux lettres.

Pour cette première opération, les équipements proposés sont des mousseurs pour les robinets (dans la limite de 4 maximum par foyer), des régulateurs de débit pour les douches (dans la limite de 2 maximum par foyer) et des sacs économiseurs d'eau pour les toilettes (dans la limite de 1 maximum par foyer).

La date de prise des commande et l'adresse internet ainsi que les demandes papier vous seront transmis dès réception de l'information en mairie par voie d'affichage ou par l'application « voisins vigilants ».



LES PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES DANS NOS MAISONS :
En France, nous consommons en moyenne 150 litres d'eau par jour et par habitant



INFORMATIONS

VOYAGES SCOLAIRES

La période est propice aux voyages scolaires pour nos jeunes de la commune.

Sachez qu'il existe une aide pour vous aider à financer ces projets. En effet la commune peut collaborer à la participation familiale à hauteur de 80 € par enfant sous condition de justificatif (facture de l'établissement scolaire et RIB du compte sur lequel la somme sera versée).

Le séjour scolaire ou la classe découverte doivent être d'au moins 3 jours et organisés par l'établissement où l'enfant est scolarisé.



ATTENTION AUX ARNAQUES

SIGNAL CONSO est un service public pour permettre aux consommateurs de signaler les problèmes rencontrés avec les entreprises.

Faites un signalement, résolvez votre problème ou obtenez des informations sur vos droits.

Pour signaler un problème de consommation
et vous renseigner sur vos droits :

signal.conso.gouv.fr

Disponible aussi sur App Store et Play Store



Nouvelle société sur la commune

Une nouvelle Condillacoise, Mme PROPIN Marine, a créé une affaire de fabrication artisanale de bracelets en coton complètement personnalisables. Ils sont parfaits pour ajouter une touche d'originalité à votre tenue.

Elle propose aussi une activité de prothésiste ongulaire à domicile !

<http://lesbraceletsdemarine.fr>

<http://a-deuxmains.fr>



NAISSANCES ET DECES DE LA COMMUNE

Le 28 février 2024 est décédée Mme **CACHARD Renée** née ORCEL à Bourg Saint Andéol où elle résidait dans un centre hospitalier. Elle était née en 1939 et veuve de Mr CACHARD Gilbert qui nous a lui aussi quitté récemment en novembre 2023. Sa fille Christelle réside à Condillac. Nous avons tous une pensée émue pour cette femme dont la fin de vie ne fut pas très facile.

Le 15 mars 2024 Mr **Rémi BLANES** nous a quitté discrètement après avoir lutté contre une terrible maladie. Né à Valréas, il résidait dans la commune depuis 1987. A la cérémonie des funérailles de nombreux amis sont venus lui rendre hommage et sa gentillesse mise en avant dans chacun des commentaires de l'assemblée.

NOS ASSOCIATIONS

Dernière activité passée :

Jaime la Nature Propre « projet national de l'Ecocontribution ».

La matinée du 16 mars, associée avec la commune de Savasse nous avons récolté 8 m3 de déchets. (Principalement sur Condillac)

L'accueil des participants était organisé par l'ACCA de Condillac à Condillac et le verre de l'amitié était organisé par la Mairie de Savasse à Savasse.



Calendrier des activités futures :

Le vendredi 31 mai (18 h) assemblée générale (ouverte à tous).

Election du conseil d'administration.

Le samedi 13 juillet. (Activités pour le village)

Programme : L'après-midi : Stands tenus par les artisans du village et animations diverses organisées par des bénévoles et les enfants. Après-midi, concours de pétanque, initiation au tir à l'arc, le soir repas servi et préparé par les chasseurs. **[Menu :** Charcuterie & crudités/Assiette du chasseur et petits légumes/Fromages & dessert/Café et vin à volonté]

Prix du repas 25 € (10€ pour les enfants de moins de 10 ans)

Inscriptions sur le 06 09 32 00 03 (de préférence par TEXTO) avant le 1^{er} juillet

Pour toutes vos remarques et idées le 06 09 32 00 03 est à votre disposition.

A bientôt de se rencontrer.

B. ROJAT



Chers habitants de Condillac,

Vous n'êtes pas sans savoir qu'un grand nombre de chats se reproduisent de manière incontrôlée, ce qui entraîne des conséquences néfastes pour ces animaux. Ils finissent souvent affamés, malades ou victimes d'accidents sur nos routes.

En l'espace de quatre ans, une chatte non stérilisée peut donner naissance à plus de 20 000 descendants. La stérilisation est donc largement préconisée.

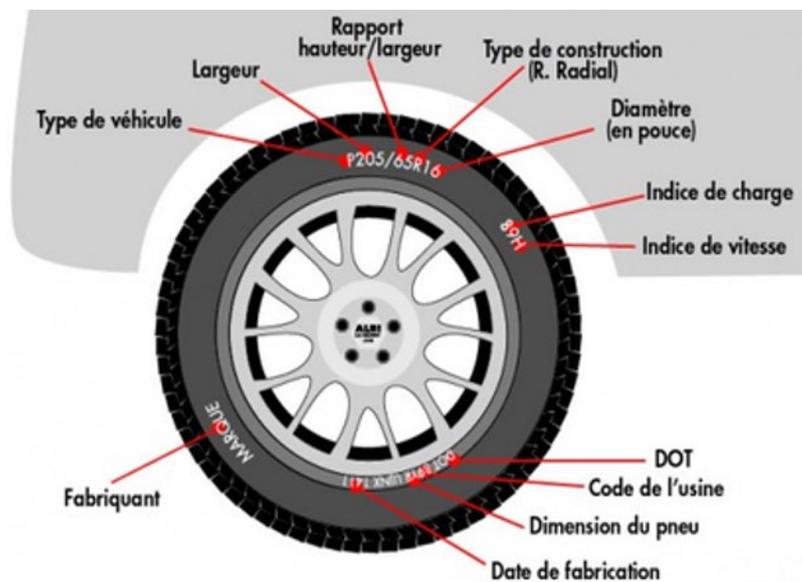
Les chats des rues font partie intégrante de notre environnement. Ils jouent un rôle essentiel dans l'écosystème en régulant les populations de rats et de souris. Cependant, en cas de surpopulation, les chats peuvent causer des dégâts à l'écosystème et présenter des risques sanitaires.

La loi française (article L. 211-27 du code rural) autorise les maires à faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune. Ces chats peuvent ensuite être stérilisés et identifiés avant d'être relâchés dans les mêmes lieux. Cette identification doit être réalisée au nom de la commune ou de l'association concernée.

En cette période de reproduction, je vous invite à nous rejoindre pour discuter de la capture et de la stérilisation des chats non stérilisés dans notre commune.

De plus, nous pourrions nous occuper des chatons nés en les faisant adopter via un contrat associatif. Cela permettrait de trouver des foyers aimants pour ces petits félins. N'hésitez pas à me contacter pour organiser une réunion et discuter de ce sujet important.

Mme Baudon Virginie, présidente de l'association Instinct félin - 06.26.20.47.32



L'âge de vos pneumatiques

Peu de gens le savent, mais l'âge de vos pneumatiques est inscrit dessus ! Sa date de fabrication suit les lettres « DOT » et sa suite alphanumérique. Il vous faut regarder les quatre derniers chiffres de cette série .

Les deux premiers indiquent le numéro de la semaine de fabrication et les deux derniers son année de fabrication.

C'est un repère intéressant pour connaître l'ancienneté de vos pneus, dont la durée de vie ne devrait pas excéder 10 ans.

DECHETERIE DE L'AGGLO LA LAUPIE

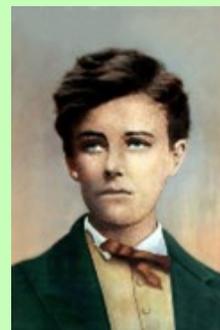
HORAIRE
DU 01 SEPTEMBRE AU
31 MAI

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi
de 9h à 11h45
et
De 14h à 17h

POEME DE D'ARTHUR RIMBAUD-MARS 1870-

Par les soirs bleus d'été, j'irai dans les sentiers,
Picoté par les blés, fouler l'herbe menue :
Rêveur, j'en sentirai la fraîcheur à mes pieds.
Je laisserai le vent baigner ma tête nue.

Je ne parlerai pas, je ne penserai rien :
Mais l'amour infini me montera dans l'âme,
Et j'irai loin, bien loin, comme un bohémien,
Par la Nature, – heureux comme avec une femme.



ACCA

Président: Bernard ROJAT
06 09 32 00 03

Amicale des chasseurs de sangliers de Condillac

Président: Philippe ROSTAN
06 81 55 15 23

ASSOCIATIONS

Comité des fêtes :

Président: Jean Luc ORAND
04 75 54 49 32

St Pierre aux Liens et du Patrimoine de Condillac

Président: Jean Luc ORAND
04 75 54 49 32

Nourrices agréées

Condillac : MILLION Francette
04 75 46 70 94
MEGE Françoise
06 76 40 84 13

Bonlieu : PIA Véronique
06 78 01 06 11
BAULEIGUE Angélique
06 75 37 23 64

Pour rappel

SITE INTERNET DE LA COMMUNE : <https://www.mairie-condillac.fr>

VOISINS ET SOLIDAIRES



SOYONS VIGILANTS A ETRE SOLIDAIRES !

N'oubliez pas d'adhérer à notre communauté de voisins vigilants et solidaires. Cela vous permettra de recevoir les informations et alertes de la mairie. Des autocollants sont distribués aux membres de la communauté.